

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU) : OPÉRATEURS

Préparer et passer le test d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



R formation réglementaire

Réf. produit : **12040**
Formacode : **22070, 24066, 24086**

Durée / Prix net

1 jour (test compris) / 210 €

Forfait repas à 13 € par jour.

Pour qui ?

Personnels d'exécution à pied (suiveurs), conducteurs d'engins de terrassement, de manutention ou d'élévation mécanique de personnes appelés à réaliser des opérations à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

» Objectif(s)

• Connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité des réseaux :

- la sécurité des personnes et des biens,
- la protection de l'environnement,
- la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.

• Identifier les méthodes pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

» Programme

- Le rôle de l'opérateur, sa mission et les responsabilités à son niveau.
- Les principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long termes liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé).
- L'utilisation des moyens de protection collective et individuelle.
- L'environnement, les marquages - piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, la lecture du terrain, les moyens de repérage.
- Les situations potentiellement dangereuses ou inattendues, les modalités pratiques d'alerte de la hiérarchie.

• Les techniques à utiliser dans le but de ne pas endommager les réseaux en fonction de l'imprécision du positionnement des ouvrages.

- Le maintien des réseaux existants (intégrité, tracé).
- Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
- La règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir).

» Validation

Attestation de formation.

Si réussite au test QCM, attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation d'intervention pour les opérateurs à proximité des réseaux.

» LE + MÉTIER

Avec cette formation, l'entreprise se dotera d'opérateurs capables d'intervenir à proximité de réseaux aériens ou souterrains dans le respect des exigences de la législation.

Ce que dit la réglementation

Réglementation applicable à compter du 1^{er} janvier 2018



Dates, lieux et places disponibles

0 826 461 414 Service 0,118 € / min
+ prix appel.

www.afpa.fr
inscriptions@afpa.fr